

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 1 (1863)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Des sociétés de secours mutuels  
**Autor:** Blanc, S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-176551>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE —

AGRICULTURE — INDUSTRIE

**PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):**

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

**Tarif pour les annonces:** 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**Des Sociétés de secours mutuels.**

Parmi les diverses sociétés fondées dans notre canton, l'une des plus honorables dans son but et des plus recommandables pour ses résultats, est, sans contredit, la *Société vaudoise de secours mutuels*.

Assurer à chaque sociétaire malade un secours journalier, moyennant une légère contribution mensuelle, voilà tout à la fois le but de la Société et le moyen employé pour atteindre ce but.

La contribution mensuelle (1 fr. par mois, 25 centimes par semaine) est si minime, qu'elle est à la portée de toutes les bourses, de sorte que le simple ouvrier, artisan ou domestique qui n'entre pas dans une de ces sociétés, pour se mettre au bénéfice des avantages qu'elles offrent aux sociétaires en cas de maladie, ne peuvent en accuser que leur indifférence et leur insouciance de l'avenir.

Les sociétés de secours mutuels sont un des plus puissants contre-poids de la misère.

Qu'arrive-t-il en effet à l'ouvrier, à l'artisan, à la plupart de ceux qui n'ont pour vivre que le produit de leur travail, et ils sont nombreux, s'il leur survient une maladie qui les empêche de travailler pendant un mois seulement?

S'ils ne sont pas d'une société de secours mutuels,

ils font des dettes, ils se mettent en arrière, quelquefois pour longtemps, ou ils sont obligés de recourir à l'assistance des communes ou à la charité des voisins.

Mais s'ils sont membres d'une société de secours mutuels, ils sont assurés de recevoir dès le premier jour de leur maladie le secours qui leur est garanti par le règlement.

Et notons bien que s'il y a quelqu'humiliation à être assisté par la commune, il n'y en a point pour les membres d'une société de secours mutuels à recevoir un secours auquel ils ont droit, pas plus qu'il n'y en a à aller retirer à la caisse d'épargne l'argent qu'on y a déposé.

Sans doute, le secours de 1 fr. 50 cent. par jour, 45 fr. par mois ne remplace pas entièrement la journée du sociétaire, mais c'est un appoint bien utile dans un ménage.

Disons-le hautement, les sociétés de secours mutuels ont une importance que beaucoup de gens paraissent méconnaître. Non seulement elles garantissent un secours précieux au sociétaire malade, mais elles contribuent à maintenir son courage et son indépendance, fort compromise par l'assistance, et elles donnent un heureux essor aux sentiments de fraternité.

Dites-le nous, chers concitoyens, ne seriez-vous pas heureux de contribuer, pour votre part, à maintenir et

**FEUILLETON**

**L'EFFEUILLEUSE**

NOUVELLE VAUDOISE (inédite)

**IX**

Le lendemain l'occasion désirée se présenta; en traversant la grande cuisine de la ferme, Antoine aperçut deux pauvres diables à peine couverts de quelques haillons, faisant honneur à la soupe et au pain qu'on venait de leur servir. Nous croyons avoir dit quelque part que le fils d'Abraham Cornaz avait bon cœur; il donnait volontiers et beaucoup, aussi la présence de mendians dans la maison de son père ne le contrariait pas ordinairement, mais ce jour-là il cherchait une occasion de blesser l'amour-propre très-vif de Marguerite; et comme il savait que la jeune fille avait l'habitude d'accueillir largement les pauvres, il profita de la circonstance pour l'humilier.

— Est-ce mon père qui vous a ordonné de recevoir ces gens-là? demanda-t-il, à une des servantes: il parlait de manière à

être entendu de Marguerite, qui travaillait dans une chambre dont la porte était ouverte sur la cuisine.

— C'est mademoiselle Marguerite qui les a reçus, répondit avec empressement la servante interrogée, et en disant cela elle appuya avec affection sur le mot demoiselle.

— Eh bien! rappelez-vous une fois pour toutes que Mademoiselle Marguerite n'a rien à permettre ici, elle est servante comme vous, recueillie par charité, rien de plus, rien de moins. Après avoir dit ces mots en élevant la voix, Antoine sortit en tirant avec force la porte après lui, mais sans avoir jeté un regard sur la pauvre effeuilleuse. Celle-ci devint pâle comme une figure de cire, ses mains laissèrent échapper l'ouvrage de lingerie auquel elle travaillait, et un petit tressaillement agita tout son corps comme si elle eut éprouvé les frissons qu'occasionne un froid intense. Il y avait dans les paroles qu'elle venait d'entendre de la petitesse et de la brutalité. Insensible en apparence du moins aux chuchotements et aux rires étouffés qui, de la cuisine, arrivaient à ses oreilles, elle appuya sa tête sur sa main et se laissa aller à de pénibles réflexions. En vain, repassait-elle dans sa mémoire ses moindres actions depuis son entrée chez

à étendre une société aussi utile, et cela ne doit-il pas vous engager à venir en plus grand nombre apporter votre concours à une œuvre aussi belle et lui assurer avenir et prospérité.

S. BLANC.

### De la briqueterie dans le canton de Vaud.

La briqueterie, ou fabrication de produits divers en terre cuite, date des temps les plus anciens, ainsi que l'attestent des monuments et poteries antiques. Les procédés employés autrefois dans la fabrication étaient fort primitifs et entièrement manuels. La brique proprement dite étant trop chère pour être fréquemment employée, cette industrie ne prit un certain développement que dans les pays où le manque de pierre naturelle nécessite l'emploi de matériaux factices. Dans le canton de Vaud, riche en terre à brique, très propice puisqu'elle peut presque toujours être employée sans mélange, nous avons de fort anciennes tuileries, dont les procédés tout à fait simples sont encore généralement adoptés.

Il y a 5 ou 6 ans, le prix élevé de la pierre et de la brique montra la nécessité de recourir à de nouveaux procédés. Le drainage avait fait ses preuves ailleurs, les coulisses étant trop chères, il fallait des tuyaux qu'on ne pouvait fabriquer à la main. C'est ce qui donna naissance aux briqueteries mécaniques de Romainmôtier, d'Epenex, de Bussigny et de Chamart, près Yverdon. Quelques anciennes tuileries ont adopté les nouveaux procédés, mais les machines étant coûteuses, la plupart ont conservé l'ancien système. Le trempage de la terre est resté le même pour la marchandise à la main, tandis que pour les presses à mouler on la trempe beaucoup plus dure, ce qui favorise une dessication plus prompte. Elle se travaille en passant au travers de cylindres qui l'écrasent, broient les pierres, et lui donnent ainsi une grande ductilité. On la moule au moyen de presses en la plaçant dans

Abram Cornaz, elle n'en trouvait aucune qui justifiait les procédés d'Antoine à son égard. La dureté de ce dernier blessait d'autant plus le cœur de la pauvre enfant que celle-ci n'avait pu se défendre d'éprouver un intérêt sincère pour le fils de son maître à la pensée qu'il n'était pas heureux et souffrait de quelque peine soigneusement cachée. Après avoir réfléchi un moment, elle prit une grande résolution ; c'était celle de quitter la ferme.

À peine Antoine avait-il prononcé les paroles grossières que nous avons citées plus haut, qu'il les regretta ; il fut sur le point de rentrer pour demander pardon à la jeune fille, mais il n'osa pas ; animé tour à tour des sentiments les plus contraires, il trouvait sa conduite parfaitement juste, et un instant après il la trouvait odieuse. Son agitation était tellement évidente qu'elle fut aussitôt remarquée par l'oncle Samuel, qui arriva sur ces entrefaites. Aux questions de l'aubergiste, Antoine répondit par un brusque *au revoir*, et il s'éloigna à grands pas.

Dès qu'il fut arrivé à la ferme, l'oncle Samuel demanda à voir Marguerite, et sur la réponse qu'on lui fit qu'elle était montée dans sa chambre, il s'y rendit fort intrigué par l'air singulier qu'il trouvait aux gens de la maison. Il trouva sa filleule tout en larmes,

une boîte où, poussée par un piston, et n'ayant d'autre issue que la *filière*, elle prend en sortant la forme voulue ; elle est ensuite coupée en bouts de la longueur du *carron*, au moyen de fils de métal tendus sur un cadre. On se sert habituellement de machines horizontales, mais pour les tuyaux de fontaines et les pièces volumineuses, qui s'écraseraient sur les tabliers où elles sont reçues, on emploie les machines verticales qui se déchargent en dessus et en dessous.

Les produits en terre cuite sont de nature très diverse : briques pleines et creuses, tuiles, tuyaux pour drainage, conduites d'eau, cheminées, coulisses, poterie de ménage, poterie de luxe et enfin ornements pour architecture et jardins.

La brique creuse a sur la pleine des avantages nombreux ; elle est mieux cuite intérieurement, d'un grain plus serré, plus légère, et le mortier pénétrant dans les trous, les briques se lient entre elles plus solidement. Elle isole mieux du son et de l'humidité par la couche d'air qu'elle renferme. — La tuile plate, dont on fait généralement usage dans le canton de Vaud, a l'inconvénient de s'employer double. Celle à recouvrement, dont les joints s'emboîtent, couvre à simple et donne une surface égale d'un tiers plus légère, d'un cinquième meilleur marché, sans parler du lattage à peu près trois fois moins serré. Cette tuile dite *tuile d'Altkirch* est employée en Alsace, à Paris et dans quelques localités de la Suisse allemande.

Les tuyaux de drainage s'utilisent dans les terres légères et mouvantes ; leur manchon les empêche de se déranger par le mouvement du sol et ne permet pas aux racines de pénétrer dans la conduite. Le drainage est d'un grand avantage dans notre pays où, malgré les pentes, les terres sont souvent si humides. — Les tuyaux de fontaines en terre cuite, cimentés à la chaux hydraulique donnent d'excellentes conduites qui, au prix actuel, ne sont pas plus chères que celles en bois. — Enfin l'ornementation en terre cuite peut atteindre une grande perfection lorsque la terre est fine et dure.

*Un abonné.*

rangeant dans un petit coffre les effets qui lui appartenaient. En peu de mots la jeune fille lui dit ce qui était arrivé, et lui annonça la résolution qu'elle avait prise de quitter la ferme. L'oncle Samuel écouta en souriant les plaintes de Marguerite, et quand elle eut fini : « Ne t'inquiètes pas, chère enfant, lui dit-il, j'arrangerai tout pour le mieux ; en tout cas, tu sais où aller : il y aura toujours à la Croix-Blanche une place pour toi. Je parlerai au cousin Cornaz, et ceux qui ont voulu te faire de la peine pourraient bien s'en mordre les doigts. »

Abram Cornaz, qui rentra chez lui sur ces entrefaites, fut informé de ce qui venait de se passer, et s'indigna contre son fils. Après un entretien assez long avec l'oncle Samuel, il déclara à tous ses gens qu'ils eussent à l'avenir à obéir aux ordres de Marguerite comme aux siens propres. — Pour le coup, on ne douta plus à la ferme que la belle effeuilleuse ne devint la femme du riche fermier ; et, comme il arrive en pareil cas, ce furent ceux qui avaient montré le plus de joie lors de la *sortie* d'Antoine contre Marguerite, qui s'empressèrent le plus autour d'elle après la déclaration du fermier.

*(La suite prochainement.)*